

Adoption : 24 avril 2018 Entrée en vigueur : saison 2018-2019

Validité : permanente

1. Objet

Le Circuit Départemental Adultes, également désigné CDA, est une compétition départementale individuelle composées de plusieurs étapes désignées par :

- Étape du Circuit Départemental Adultes N°1
- Étape du Circuit Départemental Adultes N°2
- Étape du Circuit Départemental Adultes N°3
- Étape du Circuit Départemental Adultes N°4, etc.

2. Organisation

Le circuit départemental Adultes est délégué à un club par le Comité Départemental de la Manche, et validé par lui auprès de la FFBad.

2.1 Dates de la compétition

Les étapes du CDA doivent être joués aux dates prévues par le Comité Départemental de la Manche en début de saison.

2.2 Accueil et gestion du championnat

Le club hôte, désigné en début de saison, est chargé de gérer la composition des tableaux, de transmettre au comité les convocation, l'accueil de la compétition, l'aménagement de la salle, le matériel pour l'identification des terrains, la buvette et, dans la mesure du possible, la restauration. Le comité gère la demande sur Poona et la centralisation des inscriptions via le site internet.

Le Comité Départemental de la Manche s'assure que le club hôte a les moyens techniques de garantir le bon déroulement de son étape du CDA (nombre de terrains disponibles, hauteur du gymnase, etc.).

Le club organisant la compétition récupèrera les droits d'inscriptions qui sont fixés sur la grille de tarif du comité.

3. Critères de participation

Le Circuit Départemental Adultes oppose les joueurs des clubs affiliés au Comité Départemental de la Manche, et en règle de leurs Cotisations auprès de celui-ci.

3.1 Licences

Seuls peuvent être admis à participer à une Étape du CDA les joueurs licenciés à la Fédération et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates des étapes du CDA.

3.2 Catégories concernées

Le Circuit Départemental Adultes sont ouverts aux catégories :

- Minimes
- Cadets
- Juniors
- Seniors



Adoption : 24 avril 2018
Entrée en vigueur :
saison 2018-2019

Validité : permanente

- Vétérans

4. Modalités d'inscription

Tout joueur pourra s'inscrire à un seul ou à toutes les étapes du Circuit Départemental Adultes

4.1 Délai

Les inscriptions doivent se faire sur le site internet du comité avant la date prévue dans le formulaire.

Toute inscription parvenue hors délai, sera laissée à la libre appréciation du Responsable de la Commission vie sportive adulte.

La Commission devra informer tout club concerné par une inscription non validée.

4.2 Contenu des inscriptions

Les inscriptions sont à effectuer par le joueur lui-même.

Le formulaire en ligne détail les modalités en fonction de l'évènement.

4.3 Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription est défini par le comité directeur. Il est fourni aux clubs en début de saison et disponible sur simple demande à contact@badminton50.fr. Ou sur le site internet. Le règlement s'effectue par le club après réception de la facture établie par le Comité Départemental de la Manche.

5. Déroulement des étapes du Circuit Départemental Adultes

Les tableaux des étapes du CDA sont établis en par séries.

Selon les étapes du CDA, les tableaux sont composés de un ou deux tableaux :

- Simple Homme et Simple Dame ;
- Double Homme, Double Dame et Double Mixte ;

Les joueurs pourront s'inscrire sur un ou deux tableaux au choix pour chaque Étape du Circuit Départemental Adulte.

Les inscriptions pourront se faire dans deux Séries différentes.

Les joueurs pourront s'inscrire dans la Série supérieure uniquement en double ou en mixte, si leur partenaire est classé dans la catégorie supérieure, sous réserve de places disponibles, et dans la catégorie supérieure sous réserve de certificat médical correspondant

Toutefois, le Comité Départemental de la Manche pourra réunir deux Séries dans l'intérêt de la compétition.

5.1 Paires composées

Un joueur aura la possibilité de s'inscrire avec un partenaire de son choix :

- Partenaire de club (stipulé sur le bulletin d'inscription) ;
- Partenaire d'un autre club (les deux joueurs devront avoir stipulé la même paire constituée) ;



Adoption: 24 avril 2018

Entrée en vigueur : saison 2018-2019

Validité : permanente

- Partenaire éventuel ; le Comité Départemental de la Manche choisira un partenaire parmi les autres éventuels.

5.2 Tirage au sort

Les tableaux de simples seront en priorité par Poules de 3 avec 2 qualifiés par poule.

Les tableaux de doubles seront en priorité par Poules de 3 avec 1 qualifié par poule.

Le Comité Départemental de la Manche se réserve le droit de modifier le mode de constitution par tableau en fonction du nombre d'engagés afin de ne pas dépasser le nombre de matchs autorisés sur une journée :

- Les tableaux de simples et/ou de doubles pourraient être joués par Poules de 4 avec
 1 ou 2 qualifiés par poule ;
- Les tableaux de simples et/ou de doubles pourraient être joués par Poules de 3 avec 1 qualifié par poule ;
- Les tableaux de simples et/ou de doubles pourraient être joués en élimination directe.

5.3 Horaires des matchs

Les matchs se joueront le dimanche de 08.00h à 19.00h

5.4 Convocations

Une convocation sera envoyée par courriel au moins 48 heures avant l'étape du Circuit Départemental Adultes aux responsables clubs. Les convocations seront mises en ligne sur le site internet du comité.

5.5 Les volants

Le Circuit Départemental Adultes est disputé en volants homologués FFBad.

Les volants seront fournis en nombre égal par les joueurs et définis comme suit :

- Volants Nylon base liège pour les matchs opposant les joueurs Non Classés;
- Volants Nylon base liège pour les matchs opposant les joueurs Non Classés aux joueurs Classés ;
- Volants Plumes base liège pour les matchs opposant les joueurs Classés ;

Dans tous les cas, un accord sera possible entre les joueurs pour la préférence de volants.

Dans le cas de litiges entre les joueurs pour le choix entre les volants homologués (Marque, Référence, ...), il sera procédé à un tirage au sort par le Juege-Arbitre. Le résultat sera sans appel.

6. Récompenses par circuit

Des récompenses en nature seront offertes à l'issue de chaque étape du circuit départemental. Ces récompenses seront fournies par le club.

Les récompenses devront néanmoins être en nombre identiques pour tous les tableaux et toutes les séries.

Le club aura la possibilité de choisir le mode de récompense à sa convenance :

- Récompenses à la fin de la compétition
- Récompenses à la fin de chaque tableau
- Récompenses à la fin de chaque série



Adoption : 24 avril 2018
Entrée en vigueur :
saison 2018-2019

Validité : permanente

L'annonce du mode choisi devra être divulguée au public dés le début de la compétition.

7. Forfaits

7.1 Pénalités

En cas de forfait d'un joueur, les droits d'inscription restent acquis au Comité Départemental de la Manche.

Tout joueur engagé à une étape du Circuit Départemental Adulte ne se présentant pas le jour de l'épreuve, devra justifier de son absence à la Commission Arbitrage par un certificat médical sous 72 heures.

Ne seront pas considérés comme forfaits, les joueurs ayant prévenu 10 jours avant l'épreuve (certificat à envoyer à la Commission Arbitrage)

7.2 Modification du tirage au sort

Quel que soit le forfait, le Comité Départemental de la Manche pourra décider de procéder à une modification de la constitution des tableaux de simple ou de double.

En cas de forfait d'un des joueurs d'une paire, celle-ci sera déclarée forfait. Le Comité Départemental de la Manche pourra reconstituer une paire avec en priorité un candidat en liste d'attente sur le fichier ; en cas de refus il sera déclaré forfait.

7.3 Abandon

Un joueur se blessant devra se prononcer dans les 10 minutes qui suivent la blessure, sur la continuité ou non de son match.

Le joueur perdra le match en cours par abandon (forfait involontaire, il ne pourra plus disputer de match pour la journée). Le certificat médical ne sera pas obligatoire.

Un joueur ayant quitté son terrain pendant un match sans accord du responsable de la compétition pourra être considéré forfait.

7.4 Forfait imposé

Entre l'appel de son nom et le début du match, le joueur dispose de 3 minutes pour finir de s'échauffer et tester les volants. Un joueur non présent 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait.

8. Sanctions et recours

8.1 Joueur non licencié

Tout club affilié à la FFBaD ayant inscrit ou fait joué un joueur sans être licenciée sera considéré responsable.

8.2 Joueur suspendu

Un joueur suspendu ou en cours de suspension ne pourra pas participer à une étape du Circuit Départemental Adulte.

8.3 Réclamations

Les réclamations pourront se faire :

- Le jour de la compétition uniquement par l'intermédiaire des responsables de clubs concernés, auprès de l'organisateur de la compétition ;



Adoption : 24 avril 2018 Entrée en vigueur : saison 2018-2019

Validité : permanente

 Dans les 8 jours ouvrés qui suivent l'étape du Circuit Départemental Adultes, par le Président de club uniquement, par courriel ou par lettre, auprès de la Commission vie sportive adultes.

8.3 Amendes

Le montant des amandes pour les différentes infractions est indiqué par la grille de tarifs du Comité.

9. Modalités d'application du présent règlement

9.1 Commissions compétentes du Comité Départemental de la Manche

- La Commission vie sportive adultes.
- Le Comité directeur sur saisie de l'une de ces deux Commissions.
- La Commission régionale d'arbitrage.

9.2 Date d'application

Le présent règlement est applicable :

- Dès son adoption par le Comité Directeur du Comité Départemental de la Manche ;
- Dès l'adoption de sa mise à jour par le Comité Directeur du Comité Départemental de la Manche.

9.3 Application

L'inscription par un club ou d'un joueur à une Étape du Circuit Départemental Adultes implique l'acceptation du présent règlement.

Tout club inscrivant des joueurs à une Étape du Circuit Départemental Adultes devra porter à leur connaissance le présent règlement.

Le présent règlement sera distribué auprès de tous les clubs affiliés au Comité Départemental de la Manche et à jour de leurs cotisations. Il sera mis en ligne sur le site internet.